

Commune de Sauvelade

www.sauvelade.fr

ANNÉE 2016



Ouverture de la Mairie au public

(avec permanence du Maire ou des Adjointes)

Mardi 16h00 à 17h30 et Vendredi 11h00 à 12h30

Tél. 05 59 67 60 59

Mail : mairiesauvelade@gmail.com

LE MOT DU MAIRE



L'année 2016 s'est achevée dans un contexte d'attentats, de conflits, trop fréquents sur notre planète, qui ont marqué nos esprits.

A l'échelle communale, notre village a été endeuillé par le décès de six personnes. Ces hommes, agriculteurs, rythmaient au travers des saisons la vie de notre campagne par leurs travaux sur leurs exploitations. De part leurs engagements et leurs actions, ils ont participé à l'activité et à la vie de notre commune. Nous leur en sommes reconnaissants et nous nous associons à la peine de leurs familles.

Le bilan économique local de cette année passée peut être qualifié de positif. Conformément à nos prévisions, nous sommes parvenus à conduire les travaux engagés, notamment la rénovation de l'église.

Durant l'année 2017, malgré des ressources de dotations financières toujours déclinantes et des contraintes budgétaires croissantes, le conseil municipal continuera d'œuvrer au mieux des intérêts et du développement de notre cher village.

Que l'année 2017 vous apporte bonheur, santé, prospérité et paix.

Fidèlement.

J.C. Morère



16/02/16 Jonas GOMES

10/12/16 Kenzo JUAN



05/02/16 Émile MONTANE

29/04/16 Jean ETCHEBARNE

01/07/16 Jacques LOUSTAU

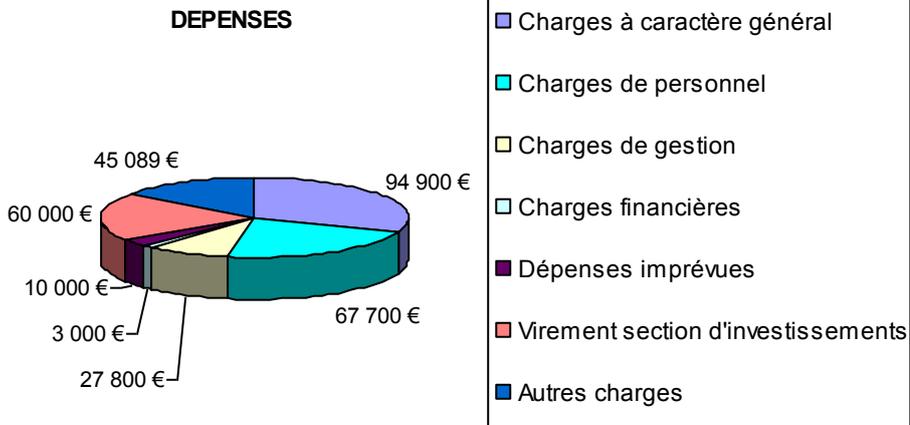
02/10/16 Romain PLAA

18/12/16 Jean PRAT

24/12/16 Fernand CAMPS

BUDGET PREVISIONNEL 2017

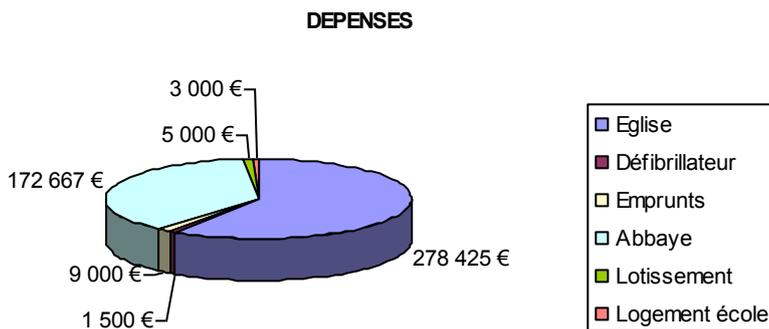
Section de fonctionnement : 308 489 €



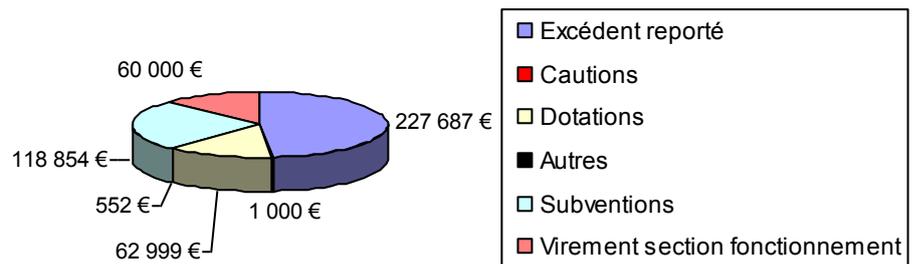
RECETTES



Section d'investissement : 471 092 €



RECETTES



Projets

- Programme de rénovation de l'église

Un dossier de révision complète de l'édifice a été réalisé par Monsieur VOINCHET Architecte du cabinet W-ARCHITECTURE.

Ce programme comprend :

A l'extérieur : l'encadrement de porte, l'accessibilité aux personnes handicapées, la réfection des murs, de la toiture et de l'éclairage public. Les travaux sont toujours en cours, et devraient se terminer rapidement.

A l'intérieur : la réfection de l'installation électrique, la pose d'un nouveau chauffage, la sonorisation, la peinture des voûtes, travaux dans la sacristie, la structure et le support des cloches, ainsi que l'automatisation de la sonnerie.



- Réhabilitation de l'abbaye :

Nous souhaitons poursuivre la réhabilitation de l'abbaye en créant une série de logements au premier étage et un gîte au niveau des combles, afin de faire revivre cet édifice et répondre aux besoins des habitants et des touristes.

Le montage du dossier est en cours et nous sommes en attente de subventions.

- Travaux de mise aux normes de l'école et de la mairie.

Nous souhaitons engager des travaux à l'école, et à la mairie notamment afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments. Un dossier va être monté afin de pouvoir obtenir des financements.

Pour plus de sécurité, nous prévoyons l'installation d'un interphone au portail de l'école.



Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) avait travaillé sur notre commune dans le cadre des aménagements de la traversée du village. Une nouvelle étude lui a été confiée pour définir dans notre périmètre la possibilité d'intégrer de nouveaux équipements souhaités par nos administrés. Ce rapport nous sera communiqué fin 1er trimestre 2017.

Réalisations

Ecole :

- *Installation d'une climatisation réversible à l'école :* Le vieux convecteur étant tombé en panne, il a été décidé de le remplacer par l'installation d'un appareil de climatisation réversible. La pompe à chaleur est plus confortable, elle permet de tempérer la classe aussi bien l'été que l'hiver.

Maison pour tous :

- *Achat de chariots de transport :* Pour plus de confort, nous avons décidé de faire l'acquisition de chariots pour le transport des tables et des chaises de la Maison pour Tous, ainsi que de trois cendriers.
- *Stores :* nous avons demandé à l'entreprise Claverie d'Orthez d'installer des stores à la cuisine de la Maison pour Tous.

Voirie : Réfection du chemin de l'école, des camins de Capdelas et de Mesplaterre.

Divers :



Défibrillateur :

Manuel GALLARDO a fait le point sur les renseignements recueillis pour la remise en état et l'entretien du défibrillateur situé devant le P'tit Lâa. La C.C.L.O a signé un contrat de groupe pour l'ensemble des communes membres auprès de Défibril. Nous avons donc pu bénéficier de tarifs préférentiels, et d'une formation.



Site internet de la commune : <https://www.sauvelade.fr> a fait peau neuve.

Nous avons franchi une nouvelle étape en vous proposant une version plus vivante dans laquelle les actualités plus récentes défilent illustrées de l'image qui les accompagne.

La nouvelle ergonomie du site permet d'autre part :

- Un accès direct aux menus de la cantine scolaire.
- La consultation facile de la disponibilité de la Maison pour Tous.
- La mise en évidence de l'info.

Le travail que réalise la Commission information pour l'alimenter mérite votre intérêt et vous êtes déjà nombreux à consulter régulièrement le site. A chacun de s'approprier cet outil efficace en relayant toutes les informations traitant de nos activités : associations, école, hébergement, manifestations diverses, tous peuvent communiquer à notre équipe leurs besoins, leurs projets et les échos de leurs manifestations à l'adresse suivante : mairiesauvelade@gmail.com

Merci à tous ceux qui en coopérant permettront à notre site de rester toujours aussi attractif et fonctionnel.

NOS ENFANTS

Evolution de la compétence « Aide aux devoirs »

En 2014, dans un contexte de réforme des rythmes scolaires, la CCLO a décidé d'expérimenter le dispositif d'aide aux devoirs dans les activités périscolaires (TAP).

Dénoté « Remue-méninges », le dispositif vise à renforcer les compétences des enfants, sous une forme ludique intégrée dans les TAP. L'expérimentation est menée depuis la rentrée 2015-2016 sur les communes de Balansun, Castétis et Sault-de-Navailles.

Pour cette activité, la CCLO prend en charge le coût des intervenants et le service propose une mallette pédagogique et des sites éducatifs référencés. Après un bilan positif dressé le 25 janvier et confirmé en bureau du 2 mai dernier, les élus ont souhaité laisser le choix du dispositif aux communes pour la rentrée de septembre 2016 :

1. Conserver le dispositif traditionnel de l'aide aux devoirs
2. Mettre en place l'activité périscolaire « Remue-méninges »

Après concertation avec les enseignantes, et compte tenu de la satisfaction des parents sur l'organisation des TAP, il ne nous a pas paru judicieux d'en modifier l'organisation.

Nous avons donc conservé le dispositif actuel pour 2016/2017.



Le voyage à Peyranère : (juin 2016)

Situé au cœur du parc national des Pyrénées françaises, au milieu d'une clairière bien exposée au soleil dominant la forêt, le centre de montagne de Peyranère se trouve à 1400m d'altitude dans un paysage grandiose. Son emplacement permet une observation privilégiée du milieu, et offre de nombreuses possibilités d'activités nature et sportives en toute saison. Nous avons passé un agréable séjour partagé entre le V.T.T., l'escalade, et l'observation de la nature.

Nous remercions tous ceux qui se sont investis pour nous aider dans ce projet, les enseignants, les parents d'élèves, la société 3CMétal et la commune.



L'éducation routière à l'école



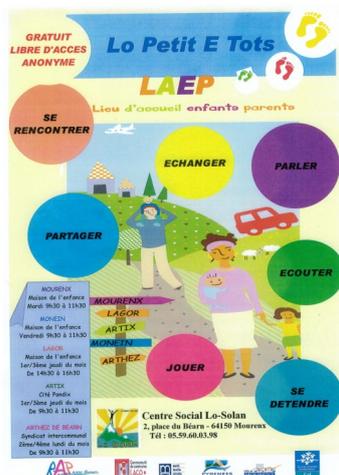
Après une formation théorique dispensée le matin à l'école, les enfants de CMI et CM2 du RPI de Sauvelade-Vielleségure sont passés à la pratique, encadrés par le gendarme de la prévention routière. Le groupement des assureurs Agéa leur a offert des kits de visibilité qui permettent de sensibiliser piétons comme cyclistes et automobilistes. C'est tout jeune que les enfants doivent commencer à apprendre les règles élémentaires de la sécurité routière.



Après deux années de travail auprès des enfants, et un bilan très positif, le contrat de Virginie LEES n'a pu être renouvelé pour des raisons économiques. Nous la remercions pour son sérieux, son professionnalisme et nous lui souhaitons beaucoup de réussite. Nous avons recruté Sabrina ROUGET pour lui succéder. Elle s'est très bien intégrée à l'équipe et nous donne entière satisfaction.

Nouveau Lieu d'Accueil Enfants-Parents

« LO PETIT E TOTS »



Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance l'existence du Lieu d'Accueil Enfants-Parents "Lo Petit E Tots" sur différentes communes de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

Ce service du Centre Social "Lo Solan" s'adresse aux enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

Ce lieu favorise l'éveil et la socialisation de l'enfant, il apporte un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou des professionnels. Cet accueil est basé sur le volontariat et le respect de l'anonymat.

Coordinatrice : *Marjorie LETT 05.59.60.03.98*

Mail : marjorie.lett@lo-solan.org



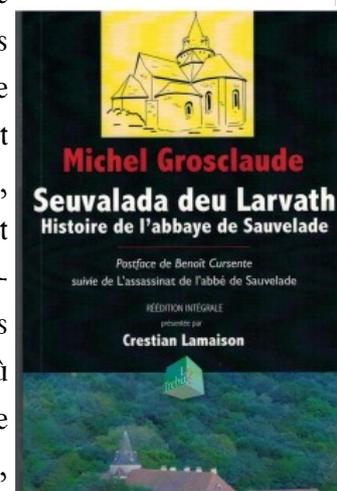
Cette année encore nous avons répondu présent à l'appel du Téléthon.

Suite aux diverses animations : lâcher de ballons, vide poussette bourse aux jouets, dons et restauration, nous avons pu récolter 330€ . Ce qui est une progression par rapport à l'année dernière.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont investies dans cette aventure et en particulier le P'tit Laà qui s'est mobilisé quand nous l'avons sollicité.

Histoire de l'abbaye de Sauvelade

Michel Grosclaude (1926-2002) est l'auteur de cette histoire réalisée dans les années 70. Elle fut éditée en quatre fascicules grâce aux moyens de duplication de l'association Per Noste de l'époque. La première des motivations de l'auteur était qu'il vivait lui-même à Sauvelade, et qu'il pensait qu'un pays , même petit, doit en premier lieu se préoccuper de son histoire. Patiemment et pendant des années, il analysait tous les textes qu'il pouvait trouver sur Sauvelade, il traduisait le latin médiéval, cherchait toutes les traces qui pouvaient encore subsister. Peu de choses ont dû lui échapper, aussi nous avons là une base historique concrète s'étendant depuis la fondation de l'abbaye, au début du XIIème, jusqu'à la mort de Gaston Fébus. Puis vint le déclin progressif de l'abbaye, tandis que le village prenait corps. Afin d'aller au-devant des questions du public, à propos d'un épisode situé au-delà de cette étude, nous avons ajouté en annexe un résumé de l'affaire de l'assassinat de l'abbé de Sauvelade (1663).



Les anciens collaborateurs de Michel GROSCLAUDE, Crestian LAMAISON des « Editions Lo Trebuc », et Benoît CURSENTE, historien, ont entrepris de restituer fidèlement ce travail dans un format plus actuel, les quatre fascicules constituant ainsi quatre parties de cet ouvrage qui est en vente à la mairie de Sauvelade au prix de 15 €.

CAMPAGNE D'INFORMATION CONCERNANT LA DÉCLARATION OBLIGATOIRE DE RUCHES 2016



Comme vous le savez, tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement, conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi 2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et de l'article 11 de l'arrêté du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles.

La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

A compter de 2016, la Commission Européenne a décidé d'harmoniser les périodes de recueil des déclarations de ruches dans l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne (règlements 2015/1366 et 2015/1368).

Afin de répondre à cette nouvelle réglementation Européenne, la Direction générale de l'alimentation a défini *une nouvelle période de déclaration obligatoire entre le : 1er septembre et le 31 décembre.*

Il est essentiel pour la filière apicole de se conformer à ces nouvelles dispositions européennes. Elles permettent en effet :

- d'agir pour la santé des colonies d'abeilles ; la connaissance de l'emplacement des ruchers est d'autant plus importante que la menace d'introduction d'*Aethina tumida* (insecte parasite des ruches) en France suite à son arrivée en Italie en septembre 2014 persiste.
- l'obtention d'aides européennes dans le cadre du programme apicole européen ; l'enveloppe communautaire est distribuée à chacun des Etats membres au prorata du nombre de colonies déclarées par les apiculteurs (environ 3,575 millions d'euros par an au bénéfice de la filière apicole française) ;
- l'établissement de statistiques apicole pour mieux connaître la filière.

La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>. Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate.

Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Les apiculteurs devront renseigner :

- Le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei)
- Les communes si elles sont connues, accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, pour une meilleure efficacité des actions sanitaires.

DIVERS

Le 21 novembre, la CCLO a effectué un test d'alerte (par SMS et par appel) auprès des personnes inscrites volontairement à la téléalerte. **100 % des SMS ont été reçus.** Concernant les appels, 70 ont été validés, 10 ont été reçus mais non validés, 20 ont abouti sur messagerie. Nous rappelons qu'il est impératif de valider l'appel quand vous décrochez. Par ailleurs, lors de l'inscription, pensez à bien renseigner le numéro SMS si vous souhaitez être alerté par message.



Rappel

La Téléalerte est un outil destiné à alerter la population en cas de risques majeurs. Pour s'inscrire : se connecter sur www.cc-lacqorthez.fr ou bien remplir un formulaire d'inscription disponible à l'accueil de la CCLO (à Mourenx et à Orthez) et dans toutes les mairies du territoire. Le service est gratuit.



Créée en 1995, l'entreprise béarnaise 3CMétal spécialisée dans la fabrication de canalisations pour gaz et pétrole, vient d'investir dans une nouvelle extension de ses locaux. Le groupe qui emploie près de 250 salariés témoigne là de sa bonne santé économique.



Nous avons le plaisir d'accueillir :

- Logement de l'école : Elodie MOLERES et Stive JUAN
- Logement du presbytère : Sarah GUILLOU et Franck MAIGROT
- Maison HAUTBOIS : Gwladys POTVIN et Jean-François MENAGER

Nous leur souhaitons une bonne intégration dans notre village.

LE SAVIEZ-VOUS

SERVICE SOCIAL DE LA MSA

Dans le cadre d'une convention conclue depuis de nombreuses années, la MSA Sud Aquitaine a assuré, auprès de ses adhérents agricoles, les missions légales de Service Social du Conseil Départemental des

Pyrénées-Atlantiques.

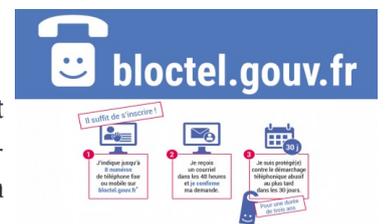
Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a décidé, qu'à compter du 1er avril 2016, ces missions seront exercées exclusivement par son Service Social départemental qui deviendra donc l'interlocuteur direct de nos ressortissants.

Les administrés qui souhaitent rencontrer une Assistante Sociale devront s'adresser à la Maison de la Solidarité Départementale qui est compétente sur le secteur de notre commune :
5 rue Jean-Marie LHOSTE - 64300 ORTHEZ - 05.59.69.34.11

BLOCTEL

Qu'est ce que BLOCTEL ?

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.



La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours être appelé dans les cas suivants :

- par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours,
- pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines,
- pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
 - les appels émanant d'un service public,
 - les appels émanant d'instituts d'études et de sondage,
 - les appels émanant d'associations à but non lucratif,
 - si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Depuis le 1er juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gov.fr. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le consommateur vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail et si nécessaire, qu'il regarde dans les spams. En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura cliqué sur le lien hypertexte qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors protégé contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de son inscription qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

A quoi sert votre espace personnel ?

Votre espace personnel est accessible uniquement avec votre login (courriel ou numéro d'adhérent) et votre mot de passe. Il vous permet de consulter ou modifier vos données et de rajouter, s'il y a lieu, un autre numéro de téléphone sur la liste d'opposition. C'est également à partir de votre espace personnel que vous pourrez signaler un appel abusif (réclamation).



Depuis le 1^{er} janvier 2017, les utilisateurs professionnels (collectivités et entreprises) ont interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sur la voirie et les espaces verts accessibles et ouverts au public*.

L'application de cette loi** implique une nouvelle organisation et l'instauration de nouvelles pratiques chez les agents de la communauté de communes en charge de l'entretien de l'espace public.

Pour sa mise en œuvre, l'élaboration d'un plan de désherbage intercommunal est nécessaire. Réalisé par le bureau d'études SCE Aménagement et Environnement, il permet aux élus de repenser leurs objectifs d'entretien sur les bases d'un diagnostic complet : pratiques actuelles, moyens humains et techniques. Une fois cet état des lieux réalisé, les élus définiront de nouveaux objectifs d'entretien qui décideront des pratiques alternatives à mettre en œuvre pour les atteindre. En fonction des lieux et de leurs usages, des dispositifs de prévention de la pousse ou d'entretien de l'herbe seront utilisés.

Les modifications de votre environnement seront visibles à partir du second trimestre 2017. Un peu plus d'herbe et/ou un peu plus haute, ici et là ? Il ne s'agira pas d'un abandon de ces espaces. Il est en effet coutumier d'entendre qu'une « mauvaise herbe fait sale » mais ne peut-on concevoir un environnement sans produits phytosanitaires, plus « propre » et plus « sain », moins dangereux pour nos enfants ? C'est la notion même de propreté qui doit être réinterrogée ici.



Avec la mise en place du plan de désherbage, l'herbe sera désormais plus présente sur le territoire et il faudra l'accepter.

D'autant qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, ce sont les jardiniers amateurs (les particuliers donc) qui seront concernés par la loi « zéro-phyto ».

Aussi, mieux vaut s'impliquer, dès aujourd'hui, dans la démarche. Plusieurs solutions simples existent déjà : balayer devant chez soi, pratiquer un désherbage manuel ou à l'eau chaude sans produits chimiques, fleurir son pied de mur, pailler ses massifs et son potager, etc.

* Hors cimetières et terrains de sport.

** Loi Labbé de février 2014, modifiée par la Loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.